

Il l'a bien démontré lors d'un récent voyage en Colombie-Britannique. Voici d'ailleurs ce que dit Ian Hunter, rédacteur national du *Citizen* d'Ottawa. Voici un extrait de son article:

Le premier ministre a admis jeudi qu'il divisait les Canadiens en cherchant à leur imposer ses réformes constitutionnelles. Il ne le regrette pas et il a déclaré que dans certains cas il trouvait cela «émoustillant».

Comment un chef politique national peut-il trouver que le fait de diviser aussi gravement son pays puisse être émoustillant? D'après ce que j'ai pu comprendre depuis que je suis député, un premier ministre doit surtout s'attacher à trouver un modus vivendi, un terrain d'entente afin de réconcilier les parties au lieu de les diviser. Voici comment se poursuit cet article de journal:

Trudeau a déclaré à 200 libéraux qui l'acclamaient...

Le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren) a parlé de la centaine de personnes qui étaient venues m'acclamer. Je ne sais pas s'il y a beaucoup plus de 200 libéraux en Colombie-Britannique. L'article se poursuit donc en ces termes:

M. Trudeau a déclaré devant 200 partisans qui l'acclamaient que si le pays se démembrerait dans cinq ou cinquante ans parce qu'il avait décidé de rapatrier unilatéralement la constitution en y faisant figurer une charte des droits et sa propre formule d'amendement...

Je cite textuellement l'article de journal:

«... eh bien il ne méritait pas d'exister plus longtemps.»

En d'autres termes: «après moi, le déluge»... «Si je ne peux pas modeler le pays à ma façon, il ne mérite pas d'être préservé.»

● (2100)

J'ai ouï dire que d'autres pays fascistes ont exprimé le même point de vue il n'y a pas si longtemps. Pourquoi, voulez-vous me dire, un leader national chercherait-il délibérément à diviser le Canada? Nous avons mis beaucoup de temps à instaurer le climat d'unité dans la diversité dont nous jouissons à l'heure actuelle et qui est issu de la tolérance et de la bonne volonté.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais il sait sans doute que, en vertu de la décision de la Chambre sur la prolongation des heures de séance, nous devons maintenant passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

Puisqu'il est 9 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion (documents), les bills publics et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre consent-elle à reporter tous les articles inscrits sous la rubrique Avis de motion?

Bills publics d'initiative parlementaire

Des voix: D'accord.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je pense qu'il aurait été préférable de mettre d'abord la motion aux voix.

M. Collenette: Avant que nous ne passions à l'étude du bill S-15, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que les partis se sont entendus pour lui faire franchir toutes les étapes avant 10 heures ce soir. Le parrain du projet de loi, le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins), a rencontré les représentants des autres partis afin de discuter de la durée des interventions dans le cadre de ce débat. En comité plénier, les questions peuvent être adressées au député de Renfrew-Nipissing-Pembroke. J'aimerais que la Chambre ordonne que le bill soit adopté d'ici 10 heures ce soir.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé de la chose avec le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins), qui est responsable du bill devant la Chambre. Ce sont là les termes de notre entente. Nous sommes tous deux d'accord sur la substance et les modalités de la proposition du secrétaire parlementaire. Le bill S-15 est au point et nous devrions l'avoir adopté d'ici 10 heures. Nous sommes d'accord pour que la Chambre adopte un ordre afin que la loi concernant la Légion royale canadienne soit adoptée comme prévu.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire et le député de Nepean-Carleton (M. Baker) ont tous deux exposé clairement la situation. Nous consentons volontiers à l'ordre décrété par la Chambre, car nous voulons que le projet de loi franchisse les étapes de la deuxième lecture, du comité plénier et de la troisième lecture d'ici 10 heures ce soir.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'instigation du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette), je propose à la Chambre de se prononcer sur la motion du député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins), tendant à faire franchir au bill S-15, concernant la Légion royale canadienne, les étapes de la deuxième lecture, du comité plénier et de la troisième lecture d'ici 10 heures ce soir. Plaît-il à la Chambre qu'il en soit ainsi?

Des voix: D'accord!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE MODIFICATIONS À LA LOI CONSTITUTIVE

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke) propose: Que le bill S-15, concernant la Légion royale canadienne, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.